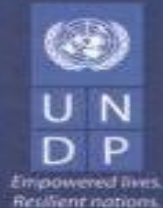


Partenariat des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Note d'information sur le Projet de promotion et de protection des droits des peuples autochtones au Cameroun





Contexte et justification

Le Cameroun compte environ 20 millions d'habitants. Sa population est répartie en près de deux cent cinquante ethnies dont les Baka, Bakola/Bagyéli, Bedzang autrement appelés « Pygmées » et les Mbororos qui constituent des groupes désignés comme peuples autochtones au sens du droit international. A ce jour, il n'existe pas de données chiffrées actualisées issues d'un recensement des peuples autochtones au Cameroun. Il est à noter que les Mbororos vivent sur l'ensemble du territoire camerounais et ont un mode de vie semi-nomade. On les retrouve en nombre considérable dans la partie septentrionale du pays ainsi que dans les régions de l'Est et du Nord-Ouest. Les « Pygmées », peuples autochtones des forêts, vivent dans les régions de l'Est, du Centre et du Sud.

La Constitution du Cameroun de 1996 protège, dans son préambule, les populations autochtones. Beaucoup d'ethnies se revendiquent d'être autochtones chacune dans sa région bien que certains groupes tels que les Mbororo et les « Pygmées », soient reconnus comme peuples autochtones par les Nations Unies et formulent des revendications à l'endroit de l'Etat du Cameroun qui a voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La position officielle du Gouvernement camerounais à l'heure actuelle est d'identifier les groupes de populations constituant les peuples autochtones de manière à les différencier du reste de la population Camerounaise.

Sur le plan politique et socio-économique, plusieurs études et rapports révèlent que les peuples autochtones du Cameroun subissent quotidiennement les effets des formes diverses de marginalisation, de discrimination ainsi que de violations de leurs droits fondamentaux. Malgré la situation qui reste à certains égards préoccupante, de nombreux efforts de promotion et de protection des droits des peuples autochtones sont à relever. Le Projet de promotion et de protection des droits des peuples autochtones soutenu par le Fonds des Nations Unies pour les Droits des Peuples Autochtones en est un exemple patent et vise principalement à consolider les acquis jusqu'ici enregistrés, à travers des synergies exécutées en collaboration avec les institutions gouvernementales, les organisations représentatives des peuples autochtones, les organisations de la société civile, les organisations internationales et les partenaires au développement intéressés.

Objectif général du projet

Le Projet de promotion et de protection des droits des peuples autochtones au Cameroun vise à favoriser la reconnaissance et le respect des droits de ces groupes pour une meilleure prise en compte de leurs spécificités dans les lois, politiques et stratégies nationales tout en contribuant à la promotion et à la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux droits des peuples autochtones par le Cameroun.

Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, le projet se donne pour objectifs de contribuer à :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre juridique plus sensible aux droits des peuples autochtones et conforme aux standards internationaux et régionaux de protection des droits de ces groupes
- La participation des peuples autochtones, sur la base du consentement préalable libre et éclairé, dans les différents processus clés et les réformes stratégiques susceptibles d'avoir une incidence sur leurs droits, et au
- Renforcer les capacités de différents acteurs impliqués dans les thématiques relatives aux peuples autochtones.



Résultats escomptés à la fin du projet

A terme, il est attendu du projet les principaux résultats ci-après :

- L'étude nationale sur l'identification des peuples autochtones au Cameroun est conduite, finalisée et publiée
- Des textes législatifs et/ou réglementaires¹ portant promotion et protection des droits des peuples autochtones sont élaborés et adoptés conformément aux principes contenus dans les instruments internationaux et régionaux de protection des droits des peuples autochtones
- Les processus nationaux se rapportant à la gestion des ressources naturelles intègrent les points de vue des peuples autochtones ainsi que leurs droits fondamentaux tels qu'affirmés par les principaux instruments internationaux y relatifs
- Les capacités des acteurs en présence sont renforcées en vue d'une meilleure connaissance et d'une mise en œuvre effectives des principes et droits fondamentaux contenus dans les instruments relatifs aux peuples autochtones.

Principales activités du projet

Les principales activités du Projet sont les suivantes :

- La publication de la première phase de l'Etude nationale sur l'identification des populations autochtones au Cameroun
- La réalisation de la deuxième phase et la validation de l'Etude sur l'identification des peuples autochtones au Cameroun
- La réalisation d'une étude comparative entre la législation nationale et les standards internationaux et régionaux de protection des droits des peuples autochtones
- L'appui au processus d'élaboration et d'adoption d'une loi nationale portant sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones au Cameroun
- L'Appui au processus d'élaboration et d'adoption d'une politique nationale sur les peuples autochtones au Cameroun
- Le plaidoyer en vue de la ratification de la Convention n° 169 de l'OIT sur les droits des peuples autochtones et tribaux
- Un appui technique aux organisations autochtones pour l'harmonisation de leurs points de vue autochtones pour une contribution efficiente aux processus Reducing Emission from Deforestation and forest Degradation (REDD) et Forest Law Enforcement Governance and Trade (FLEGT)
- Un appui technique aux initiatives gouvernementales visant à améliorer la prise en compte des peuples autochtones dans les processus de développement
- Un appui technique aux organisations autochtones en vue de l'élaboration de leurs contributions à la révision des lois foncière, forestière et minière
- Un appui technique aux organisations autochtones dans le cadre de la remise solennelle au Gouvernement du recueil des contributions des peuples autochtones sur les processus FLEGT, REDD et sur les lois foncière, forestière, et minière
- La production et la vulgarisation d'un document d'analyse des recommandations et observations finales formulées au Cameroun par les organes de surveillance des traités relatifs à la protection des droits des peuples autochtones
- Le renforcement des capacités des membres du Gouvernement, des organisations de la société civile et des représentants autochtones sur les instruments internationaux et régionaux relatifs aux peuples autochtones
- Un appui technique à l'organisation, par les associations autochtones, d'ateliers de renforcement des capacités des acteurs locaux sur les droits des peuples autochtones.

¹Réformes forestière, foncière, minière et prise en compte dans les différents processus susceptibles d'avoir une incidence sur leurs modes de vie à l'instar des processus Reducing Emission from Deforestation and forest Degradation (REDD) et Forest Law Enforcement Governance and Trade (FLEGT)



Partenaires clés du projet

Les partenaires clés du projet sont :

- Le Ministère des Relations Extérieures
- Le Ministère des Affaires Sociales
- Le Ministère des Forêts et de la Faune
- Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du développement durable
- Le Ministère des Mines, de l'industrie et du développement technologique
- Le Ministère des Domaines, du cadastre et des Affaires Foncières
- Le Ministère de la Justice
- Le Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPAR)
- Les ONGs et associations de promotion et de protection des droits des peuples autochtones
- Les communautés autochtones.

Gestion institutionnelle du projet

Le projet sera exécuté par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (le Centre), Agence leader et le Bureau sous régional de l'Organisation Internationale du Travail pour l'Afrique Centrale. Un cadre de concertation et d'orientation impliquant des départements ministériels clés, les organisations internationales, les organisations de la société civile et les représentants des peuples autochtones ainsi que des agences du Système des Nations Unies sera constitué pour assurer le suivi des activités du Projet. En plus des réunions et ateliers qui se tiendront, les membres de ce cadre de concertation échangeront via un réseau internet animé par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale.

Durée du projet

Le projet sera mis en œuvre pendant une durée de deux ans. Il a démarré en avril 2012 et prendra fin en Mars 2014.

Financement

Le projet bénéficie de financements du Partenariat des Nations Unies pour les Peuples Autochtones (UNIPP) d'un montant total de 180 000 Dollars des Etats Unis d'Amérique.

CONTACTS

Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme
et la Démocratie en Afrique Centrale
Quartier Golf-Ntougou, Avenue Rosa Parks
BP 836 Yaoundé-Cameroun
Tel : (+237) 22 50 58 00 / 22 21 24 74
Fax : (+237) 22 21 24 75
E-mail : caro@ohchr.org / Site web : www.cnudhd.org

Bureau sous régional de l'OIT pour l'Afrique Centrale
Quartier Nkol-Eton
BP 13 Yaoundé-Cameroun
Tel : Tél. : (237) 220.50.44 / 221.51.81 / 221.74.47 / 221.74.48
Fax : (237) 220.29.06 / 221.74.46
Email Web Master: kama@ilo.org